

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VALOUSE

Séance du 09 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le 9 novembre à 10 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Janine AMAR, Maire.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal	7
En exercice	7
Qui ont pris part à la délibération	6
Date de la convocation	03/11/2024

Présents: Madame AMAR Janine, Mrs BASQUIN Lilian, BUR Frédéric, LIEVAUX Émilien, MIRANDA Raphaël,

Absents: BROCHEC Frédéric (pouvoir à BUR Frédéric), ROUSSIN Christine

Secrétaire de séance: MIRANDA Raphaël

Objet : CRÉATION D'UN EMPLOI PERMANENT	Délibération n°2024-11-05
--	---------------------------

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que conformément à l'article L 313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Madame le Maire rappelle également la difficulté à *pourvoir les emplois dans les communes de moins de 1 000 habitants*.

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de créer un emploi permanent en raison des missions suivantes : l'entretien régulier des locaux de la Mairie.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, Madame le Maire propose au Conseil Municipal de créer, à compter 09/11/2024, un emploi permanent d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade principal de 1^{ère} classe à temps non complet dont la durée hebdomadaire de service est fixée à 1,5/35^e.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire. S'il ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent non titulaire dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées à l'article L 332-8 et suivants du code général de la fonction publique. Il devra dans ce cas justifier d'une expérience professionnelle dans le secteur de l'entretien des locaux. La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'Adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
COMMUNE DE VALOUSE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents

DÉCIDE de créer un emploi permanent d'Adjoint technique territorial relevant de la catégorie hiérarchique C et du grade principal de 1^{ère} classe à temps non complet pour effectuer les missions d'entretien régulier des locaux de la Mairie à temps non complet à raison de 1h30 hebdomadaire (1,5/35^e), à compter du 09/11/2024.

D'AUTORISER le recrutement sur un emploi permanent d'un agent contractuel, dans l'hypothèse où la vacance d'emploi ne serait pas pourvue par un fonctionnaire titulaire ou stagiaire pour une durée déterminée de 3 ans renouvelable.

DE MODIFIER ainsi le tableau des emplois.

D'INSCRIRE au budget les crédits correspondants.

CHARGE LE MAIRE d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'accomplissement de la présente décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire de Valouse,

Janine AMAR

 